



INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Communication éditée par le Service d'appui aux territoires ruraux
Direction départementale des Territoires de l'Indre

Année
2017

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Cité administrative
Bd George Sand
CS 60616
36020 CHÂTEAUROUX Cedex

Pour nous joindre

Accueil DDT : 02 54 53 20 36

Courriel du service : ddt-satr@indre.gouv.fr

Pour une saisine par voie électronique :
<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/>

Lettre d'information à retrouver
sur le site internet de la [Préfecture de l'Indre](http://www.prefecture-indre.fr/).

Semaine 50 – Du 11 au 17 décembre 2017

* *
*

Agriculture biologique PAC 2017 Justificatifs à transmettre

Les exploitations engagées en agriculture biologique ayant demandé une aide BIO à la PAC 2017 doivent faire parvenir leurs documents justificatifs à la DDT.

Ces documents sont délivrés par les organismes certificateurs. Il s'agit :

- du **certificat** (qui doit comprendre la date du 31/05/2017 dans sa période de validité),
- de l'**attestation de productions végétales** (document sur lequel figurent les surfaces engagées en AB),
- le cas échéant, de l'**attestation de productions animales** (document sur lequel figure le nombre d'animaux engagés en AB)

Ces documents serviront de base pour la validation du paiement vert ainsi que pour l'instruction des aides AB 2017.

Si ce n'est fait, les documents peuvent être transmis par mail à l'adresse suivante :

audrey.majeune@indre.gouv.fr ou ddt-satr@indre.gouv.fr

Enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt lance une enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures en région Centre-Val de Loire (« PKGC2017 »). Cette opération se déroulera de janvier à fin mars 2018 et concerne tous les départements de la région. Toutes les grandes



PRÉFET DE L'INDRE

cultures sont enquêtées sur la campagne 2016 / 2017.

A la demande de l'Union européenne et des professionnels du secteur, cette enquête, qui s'inscrit par ailleurs dans le cadre du Grenelle de l'environnement et du programme Ecophyto, a pour objectif de mieux connaître les pratiques culturales mises en oeuvre en grandes cultures. Conduites depuis 1994, la dernière collecte s'est déroulée en 2014 et portait sur les pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires en grandes cultures. Cette nouvelle enquête concerne notamment les cultures de blé tendre, blé dur, orge, triticale, colza, tournesol, pois protéagineux, maïs fourrage, maïs grain, betterave industrielle et pomme de terre. Comme en 2011, elle intègre les pratiques culturales sur les prairies. De nouvelles cultures font également leur entrée dans l'enquête : les parcelles en mélange, le lin oléagineux et la féverole.

Le questionnaire porte sur les pratiques d'une parcelle sélectionnée au préalable. À travers ce questionnement, les thèmes suivants seront abordés :

- les précédents culturaux ;
- la gestion du sol pendant l'inter-culture ;
- les interventions mécaniques ;
- la fertilisation ;
- les traitements phytosanitaires (cibles, produits utilisés et doses) ;
- le raisonnement des traitements.

Les volets sur le travail du sol, la fertilisation chimique et organique et les pratiques phytosanitaires seront détaillés. Ces dernières permettront de produire des indicateurs de suivi de l'usage des produits phytosanitaires dans les grandes cultures.

Cette enquête sera réalisée par des agents recrutés spécialement qui se rendront chez 2 429 exploitants afin de renseigner le questionnaire et caractériser les pratiques phytosanitaires de 2 608 parcelles. Ils seront munis d'une carte officielle les accréditant. Une attention particulière sera portée sur le détail des traitements phytosanitaires qui permettent notamment de calculer les indices de fréquence de traitement et donc de produire des indicateurs de suivi de l'usage phytosanitaire dans le secteur des grandes cultures. **Comme pour toute enquête statistique publique obligatoire, les données individuelles recueillies sont strictement confidentielles et couvertes par le secret statistique. Elles sont destinées uniquement au service statistique du ministère et ne pourront en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle.** Les résultats seront publiés et transmis directement aux personnes enquêtées.

